

Réponse à une demande de
permission de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des P.C.E.

N° de dossier : 1076248/CAN500263/2501738 /
Date : 19/05/2025
Contact : Benedicte GACHE

Orange UI AURA (Auvergne Sud)
7 RUE RAYMOND CORTAT

15000 AURILLAC

Bénéficiaire (si différent du demandeur)
Auvergne Très Haut Débit ATHD 32 RUE CLOS NOTRE DAME 63000 CLERMONT FERRAND 0676380056 laurent.picard@orangeconcessions.com

Réponse du gestionnaire de voirie instructeur	
Conseil Départemental du Cantal - DRD Agence d'Aurillac RUE NICEPHORE NIEPCE 15000 AURILLAC	Permission accordée : Conforme à la PI du 3/06/2025 Date et signature : (Nom et qualité) Le Coordonnateur Territorial – AURILLAC  Vincent GALIBERN Le 3/06/2025 (Et selon les dispositions en vigueur localement, par arrêté N° du)

Niveau d'urgence
Raccordement client : Oui

Localisation des Travaux
15120 JUNHAC - RD119.

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m²		
Borne pavillonnaire	unité			m²		
Cabine téléphonique	unité			m²		
Poteau	unité					
Antenne > 12 m	unité			m²		
Pylône > 12 m	unité			m²		
Chambre souterraine	unité	1				
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		

Nature des travaux : Travaux sur réseau

Commentaires : Pose d'une chambre béton sous chaussée sur conduites ATHD existantes
Echéancier :
Date prévue pour le début des travaux : 30/06/2025
Durée prévisible des travaux : 2.0 Jour(s)
Durée : Permission de voirie accordée jusqu'au 01/01/2040



PROPOSITION D'IMPLANTATION
CONSEIL DÉPARTEMENTAL / PAT / DM / SGT D'AURILLAC

Intitulé de l'opération: Tranchée(s)

RD n° 119

Demande de: ORANGE

Objet de la demande: Pose d'une chambre de type K2C béton sans fond

Commune(s): JUNHAC Lieu-dit : Montourcy

Le 3 juin 2025, nous soussignés

Monsieur Franck Membrado représentant du SGT d'AURILLAC
Madame Bénédicte Gache représentant le maître d'ouvrage du réseau

Nous sommes rendus sur les lieux afin d'établir la présente proposition d'implantation des tranchées conformément au tableau ci après et aux plans joints

Signatures

Le représentant du SGT d'AURILLAC

Le représentant du Maître d'Ouvrage

Vu par le Coordonnateur Territorial d'Aurillac

Le Coordonnateur Territorial – AURILLAC

Vincent GALIBERN

N° RD	Catégories et niveaux RD	Repères Plans joints	Côté de la route D ou G suivant le sens des PR	Technique* TT, TE, FD, F, SA	LONGUEUR SOUS DOMAINE PUBLIC				N° du schéma type applicable (Schémas annexés à la Pt) observations diverses
					Sous chaussée	En rive de chaussée et jusqu'à 0,75m du bord de ch.	Sous accotement	Sous trottoir	
							Entre 0,75m et L égal à profondeur de tranchée	Au-delà de L	
119	Cat 3	Au PR6+294	G	TT		2x1m			Pose d'une chambre de type K2C béton sans fond Schéma 6-2
		Au PR6+294	G	TT			2m		Schéma 6-2

* Techniques :
TT = tranchées traditionnelles
TE = tranchées étroites
FD = Forage dirigé
F = Fonçage
SA= Supports aériens

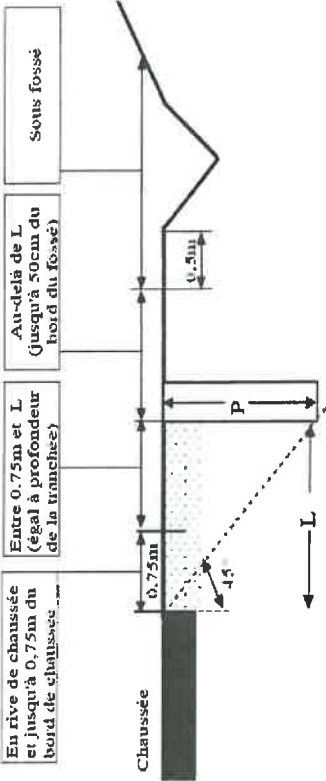
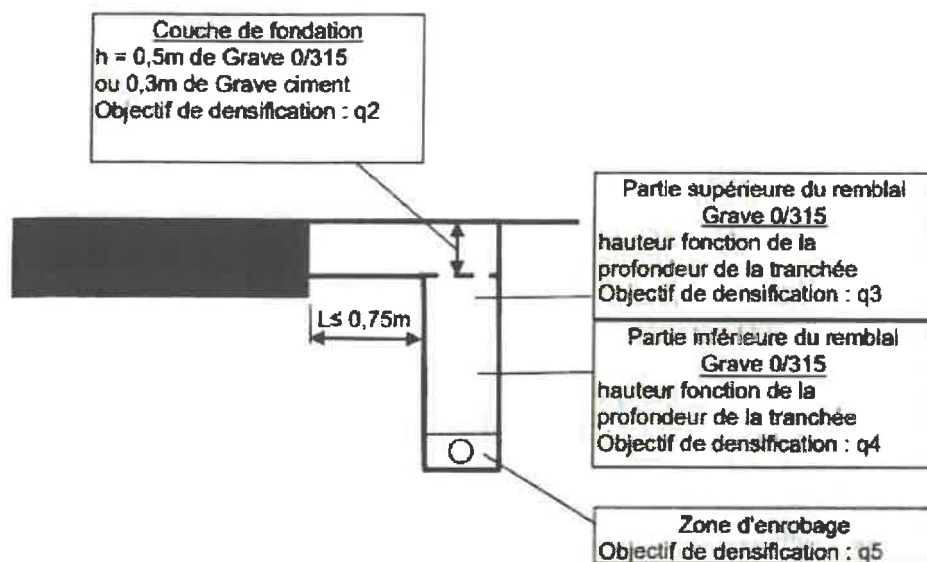


Schéma n°6-2 tranchée sous accotement située à une distance du bord de chaussée inférieure à 0,75m pour les RD des catégories cat.1, 2 et 3



- Pose d'une chambre de type K2C béton sans fond sous chaussée, logotée ATHD sur conduites existantes (**chambres composites interdites sur ATHD**)
- Conduites détectées à 46cm de profondeur en rive de chaussée
- Ouverture des 4 PEHD
- Pénétration du PVC 1045 laissé en attente par le client dans la chambre pour



0 5 10 15 20m

JUNHAC

